



UNIVERSITÉ  
FRANÇOIS - RABELAIS  
TOURS

U.F.R. DROIT, ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES FRANÇOIS GRUA

**EXAMEN D'ACCES AU CENTRE DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS**

**Session 2008**

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ÉTUDE DE DROIT DES OBLIGATIONS - Durée : 1h30**

**Sujet :**

Marcel et Germaine Dubonnet ont acheté, en septembre 2007, une belle parcelle de terrain, bordée par une charmante rivière. Ils souhaitaient y faire construire une petite maison. C'est la raison pour laquelle ils avaient assorti le contrat de la condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire. Ce dernier a été délivré, ce qui a permis la signature de l'acte authentique. Cependant, le 1<sup>er</sup> avril 2008, à cause d'une crue remarquable du charmant ruisseau, le maire a rapporté l'arrêté municipal et refusé le permis.

Le terrain ne présentant plus aucun intérêt pour eux, les époux Dubonnet entendent demander la nullité de la vente. Vous les avez reçus en consultation. Que leur avez-vous dit ?

Le fils unique de Marcel et de Germaine, Raoul, 13 ans, est un enfant turbulent ; un funeste jour, il emprunte l'ascenseur desservant l'appartement que ses parents louent, au 15<sup>ème</sup> étage d'un immeuble cossu. Joueur, il appuie sur plusieurs boutons, ce qui immobilise l'appareil entre 2 étages. Frondeur, il ouvre les portes intérieures de l'ascenseur, déverrouille le système de sécurité, et tente de s'extraire de la cabine...Malheureusement il tombe et se casse les deux jambes.

Ses parents souhaitent obtenir réparation auprès du syndicat des copropriétaires. Ils vous consultent.

Cet accident a traumatisé la mère de Raoul, Germaine, dépressive. Une semaine plus tard, elle est hospitalisée en urgence à la clinique « retrouver le sourire ». Son état ne s'améliore pas, et, devant l'extrême agitation qui est la sienne, les médecins décident de l'attacher à son lit à l'aide de sangles. Alerté par autre malade hospitalisé dans une chambre voisine incommodé par les cris de Germaine, un infirmier constate que le lit de celle-ci a pris feu. Il éteint immédiatement le foyer et remarque que Germaine tient dans sa main droite le briquet qui lui a permis de mettre le feu à son lit. Le traitement des graves brûlures est long et douloureux et conduit à l'amputation de ses deux mains. Quelques mois plus tard, Germaine s'enfuit de l'établissement pour grands brûlés où elle avait été transportée ; elle est retrouvée, noyée, dans une rivière voisine. Effondré, son mari, Marcel, considère que la clinique est responsable de ce désastre. Il veut obtenir réparation des dommages subis, avant sa mort, par Germaine ainsi que de la souffrance morale infligée à lui-même et à son fils. Il vous demande conseil.

Faisant les courses dans un supermarché, Marcel assiste au vol de la recette du magasin par 3 individus armés, qui s'enfuient en courant. Il se lance à leur poursuite et rattrape l'un des voleurs réussissant à récupérer un des sacs contenant une partie de la recette subtilisée. Blessé dans la bagarre, il doit être hospitalisé pendant plusieurs jours ; il souffre depuis cette date d'agoraphobie et ne peut plus supporter les supermarchés. Il vous interroge : quelle action peut-il (avec des chances raisonnables de réussite) engager contre le supermarché ?